

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 29 JANVIER 2019

Etaient présents : Pierre Vallat, Marie-Noëlle Michaud, Michel Simon, Roland Roueche, Anna Vallat, Patrick Lhermitte, Cyril Stehlin.

Excusés : Muriel Touzain qui a donné pouvoir à Marie-Noëlle Michaud
: Alexandre Ulsas

Secrétaire de séance : Anna VALLAT

Début de la réunion 19h 05

Ordre du jour

- 1, Adoption du compte rendu de la réunion du 27 novembre 2018
- 2, Mot du maire (vœux), travaux et actions réalisés depuis novembre 2018
- 3, Point sur les investissements réalisés de 2014 à fin 2018, financement
- 4, Travaux envisagés pour 2019 et demandes de subvention (DETR, DSIL et autres)
- 5, Délibération concernant la sortie du syndicat du Gymnase de Montreux Château
- 6, Recours au tribunal administratif pour rétablir le statut de fossé au Trou de Marne.
- 7, Eclairage des façades Eglise, Ecole, Mairie et éclairage chemin Jules Chevallier
- 8, Ouverture de crédits d'investissement dans la limite de ¼ du budget précédent
- 9, Fonds de concours de fonctionnement 2019
- 10, Aide 2018, aux associations (Vivre Ensemble, chasse, et chorale patriotique)
- 11, Repas rencontre avec les personnes de plus de 65 ans
- 12, Concours de dessin destiné aux enfants sur le thème « comment je vois mon village »
- 13, Informations et questions diverses

1, Adoption du compte rendu de la réunion du 27 novembre 2018

Pas d'objection ni de remarque, le CR est donc adopté à l'unanimité.

2, Mot du maire (vœux), travaux et actions réalisés depuis novembre 2018

Le maire présentât ses vœux aux élus, aux personnes présentes et à leurs familles puis rappela que les décisions prises depuis le début du mandat ont été réfléchies. Les élus ont toujours étudié les incidences de leurs choix et retenus des priorités. Ils se sont fait conseiller et aider par la communauté de communes, les parlementaires, le conseil départemental, la préfecture et la région. L'équipe municipale a décidé de reverser à la commune toutes ses indemnités et de privilégier le bénévolat pour certains travaux. Les investissements réalisés de 2014 à fin 2018 ont été importants, ils représentent 549 560 € de travaux. Ils ont été financés par des aides obtenues à hauteur de 347 952€,

le complément nécessaire représente un autofinancement de 201 608€. La dette communale n'augmentera pas, le conseil municipal projette même une baisse de l'endettement au 1er janvier 2020 par rapport à celui du 1er janvier 2014.

Le maire a ensuite évoqué les projets 2019-2026 à travers :

Des maisons nouvelles vont se construire Chemin du chêne, des aménagements sont nécessaires.

Un trottoir rue du Combal est prévu afin de sécuriser les piétons et limiter la vitesse dans ce secteur.

Mise en état des chemins communaux.

Lancement des opérations de communication qui remettront le bâtiment intercommunal église en état d'accueil et de sécurité.

Un groupe scolaire pour le RPI et des services aux familles.

Il conclut en précisant que la commune est en pleine évolution. Le prochain conseil municipal qui sera élu en 2020 devra présenter un programme d'actions, défini avec la participation des habitants. Nous aurons besoin des Brebottais pour assurer un avenir dynamique à notre commune.

3, Point sur les investissements réalisés de 2014 à fin 2018, financement

Concernant les travaux et actions réalisés depuis novembre 2018, il fût évoqué le démontage du transformateur tour qui clôture la fin des travaux d'enfouissement des réseaux du centre bourg. La construction du chemin entre l'école et la salle de restauration via la mairie sera terminée au printemps. Le responsable des opérations forestières a réuni les affouagistes et distribué les lots à façonner et les responsables municipaux ont été confrontés à un dépôt sauvage d'ordures en forêt et au problème de l'enlèvement d'un véhicule abandonné sur la place communale. La mise en place d'une fourrière automobile intercommunale va régler ce dernier problème. A partir du 1^{er} février, tous les véhicules qui stationneront plus de 7 jours dans un lieu public, pourront être mis en fourrière.

Les travaux de construction de la nouvelle Auberge du Canal ont débuté et doivent être terminés avant le mois de mai 2019, date prévue de la mise en gérance de l'établissement.

4, Travaux envisagés pour 2019 et demandes de subvention (DETR, DSIL etc.)

a, Trottoir rue du Combal pour 37 500€ ttc.

b, Émulsion chemin Jules Chevallier, rue des haies (8 095€ ttc devis société Kalbe)

Ces deux investissements seront réalisés, si les aides sont suffisantes et si l'autofinancement peut être pris en charge sur les fonds propres de la commune.

c, Prolongement du réseau d'eau potable chemin du Chêne pour 13 300€ ttc. Ce chantier doit être réalisé en février ou mars 2019.

d, Deux aqueducs doivent être réalisés au Bois Défendu avant l'été 2019 pour un coût de 3 108 ttc

Les élus donnent leur accord pour que les demandes de subvention DETR et DSIL et autres soient demandées.

Ils donnent leur accord pour que les travaux des paragraphes « c et d » soient réalisés rapidement. Ceux des paragraphes « a et b » sont conditionnés par un montant d'aide suffisant qui permettraient leur inscription au budget 2019.

5, Délibération concernant la sortie du syndicat du Gymnase de Montreux-Château

Malgré la demande du Président de ce syndicat, nous n'avons pas délibéré sur ce sujet, car la Préfecture a dissout le syndicat au 31 Décembre 2018 dans le cadre de l'application de la loi « Notre ».

Les élus demandent une réunion au syndicat de gestion du gymnase pour arrêter les comptes au 31 décembre 2018 et nous expliquer comment seront calculées, répartis les coûts de fonctionnement du gymnase et comment seront rédigées les futures conventions avec la commune de Montreux Château propriétaire du bâtiment gymnase.

6, Recours au tribunal administratif pour rétablir le statut de fossé au Trou de Marne.

Suite au courrier envoyé à Mme la Préfète le 11 décembre 2018 (pièce en annexe 1) en date du 11 janvier et 18 janvier 2019 ; nous avons reçu des réponses des responsables de la DDT qui n'envisagent pas de garder le statut de « fossé » au fossé des Trou de Marne.

Le 29 janvier 2019, le secrétariat de Madame la préfète nous a informés que celle-ci accepte de recevoir le maire et les adjoints en préfecture le 27 février 2019. Rendez-vous auquel nous nous rendrons.

Les représentants de notre commune ont expliqué, puis constitué des dossiers et essayé de convaincre. Ils constatent que les responsables de nos administrations ont une réelle inaptitude à l'écoute et que les dossiers que nous leur présentons ne sont pas vraiment étudiés.

Il ne nous reste donc plus à ce jour qu'une seule chose à faire pour que les Brebottais soient protégés, c'est un recours au tribunal administratif. Notre dossier est solide. Il sera étudié par des juges, nous avons un bon exemple dans la région d'Orléans. Nous devons maintenant prendre une décision au regard de l'intérêt de la commune et de ses habitants.

Un des premiers arguments est le suivant :

Ce fossé n'existait pas dans sa configuration actuelle avant 2009.

Il a été créé de tout pièce en juillet 2009 sur une longueur de 539 mètres et la dépense financière pour la commune s'est élevée à 7 500€. Cette décision a été prise suite à deux inondations importantes dans ce secteur de la commune en période de forte pluie et de crue de la rivière l'Ecrevisse.

Une convention avec les propriétaires riverains pour le nettoyage périodique de ce fossé sécuritaire a été visée par les services préfectoraux en date 25 janvier 2010.

Les services de la DDT n'ont, à notre connaissance, réalisée aucune étude sérieuse sur ce fossé et son utilité. Ceci ne les a pas empêchés de prendre une décision incompréhensible.

Le conseil municipal doit maintenant trouver un cabinet d'avocat en droit administratif.

Il doit demander à tous les maires du Sud Territoire de soutenir cette action juridique en particulier à travers la Communauté de Communes.

Il doit demander le soutien de l'Association des Maires Ruraux de France.

Il doit demander l'assistance juridique à son assureur Groupama.

Il doit, dans l'intérêt de la population et de la commune, provisionner au budget 2019 une somme de 3 000 €.

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir prendre une délibération l'autorisant à faire les démarches nécessaires et signer tous les documents liés à cette procédure juridique. Il va de soit que cette procédure ne sera engagée que si la réponse de Madame la préfète est défavorable à notre demande mainte fois formulée aux services de la DDT.

A l'unanimité les élus donnent leur accord sur cette démarche et cette procédure.

7, Éclairage des façades Eglise, Ecole, Mairie et éclairage chemin Jules Chevallier

Le maire propose de remettre en place un éclairage de la façade de l'église, et de lancer une étude pour un éclairage de la façade de la mairie, celle de l'école et des arbres du souvenir chemin Jules Chevallier.

Il propose de finaliser la personnalisation de la mairie avec la devise « liberté égalité fraternité » dont la décision sur le principe a déjà été prise par le conseil municipal en 2017. Il est question aujourd'hui de mieux adapter cette devise à l'esthétique architecturale du bâtiment mairie sur sa façade coté village et route départemental n° 35.

Les élus donnent à l'unanimité, leur accord pour remettre un éclairage façade de l'église à partir du lampadaire existant, sur les études d'éclairage des bâtiments publics, des arbres du souvenir et pour l'étude visant à mettre la devise républicaine sur la façade de la mairie.

8, Ouverture de crédits d'investissement dans la limite de ¼ du budget précédent

Il est demandé aux élus de bien vouloir donner leur accord pour l'ouverture de crédit avant l'adoption de budget 2019 pour permettre les travaux suivants :

Prolongement de l'adduction d'eau potable Chemin du Chêne :..13 000 € ttc

Création de deux aqueducs au bois Défendu :..... 3 100 € ttc

Prévision de travaux d'assèchement des fondations de Église :..... 1 000 € ttc

Prévisions de travaux divers :..... 1 000 € ttc

Les élus donnent leur accord à l'unanimité

10, Aide 2018, aux associations (Vivre Ensemble, chasse, et choral patriotique)

L'aide de la commune à l'association qui gère le musée, la bibliothèque et d'autres activités n'a pas été versée en 2018, nous demandons l'autorisation de régulariser ce versement (600€).

Concernant l'association de chasse, notre souhait est de lui allouer une subvention de 100€ chaque année. Pour les raisons suivantes:

- a, Reconnaître l'association de chasse, comme une association active dans la commune.
- b, Notre commune est propriétaire d'une forêt fragmentée en plusieurs parcelles de petite taille qui ne justifie pas un droit de chasse. Mais l'association souhaite, comme par les années passées, participer à la gestion communale en payant cette contribution. Nous devons tenir compte de cette situation.
- c, L'association paie tous les dix ans un droit de concession à l'ONF pour le chalet.
- d, L'association entretient le chemin rural qui permet d'accéder au chalet de chasse et des travaux d'élitage, elle souhaite aussi organiser des journées « nettoyage de la nature ».

Chorale patriotique

Comme l'année dernière, nous souhaitons verser 100€ à la chorale patriotique qui anime la cérémonie du 11 novembre.

Les élus, après les explications ci-dessus, donnent à l'unanimité leur accord à ces aides financières.

11, Repas-rencontre avec les personnes de plus de 65 ans

Le maire explique que conformément aux souhaits des élus et celui des participants au repas rencontre de janvier 2018, la décision a été prise de le retarder pour permettre aux personnes qui ont « fait et font l'histoire de notre commune » d'être parmi les premiers invités à inaugurer la nouvelle « Auberge du Canal »

Le courrier ci-dessous a été envoyé à toutes les personnes qui auront 65 ans et plus en 2019.

Madame, Monsieur,

L'équipe municipale vous informe qu'exceptionnellement le repas rencontre sera retardé.

Nous souhaitons avoir le plaisir de vous inviter au nouveau restaurant de « l'Auberge du Canal » actuellement en construction dans notre commune.

Le repas rencontre des Aînés 2019 se déroulera à une date printanière, mai ou juin.

Dans l'attente de partager avec vous cette agréable journée dans un décor particulier, nous vous adressons nos respectueuses salutations.

Le rôle des élus du conseil municipal a été primordial dans la construction de cette nouvelle structure d'accueil dans notre commune. Il s'agit d'un équipement structurant à retombées économiques qui entre dans les objectifs de notre dynamique Communauté de Communes.

12, Concours de dessin destiné aux enfants sur le thème « comment je vois mon village »

Dans la structure du R.P.I., les élus du conseil municipal ont toujours défendu l'idée que les collectivités devaient s'investir dans les services aux familles. C'est de là qu'est née la restauration scolaire, la garderie ainsi que les activités périscolaires qui avaient été mises en place. L'idée d'associer les enfants à la vie de la commune à travers un concours de dessin procède de la même démarche. Les règles de ce concours seront portées à la connaissance des familles au cours du premier semestre 2019.

Après en avoir débattu, les élus unanimes donne leur accord pour l'organisation de ce concours au cours de l'année 2019.

13, Informations et questions diverses

Le logement de l'école est à louer à partir du 1er avril prochain.

Les maires et de la présidente du R.P.I ont été invités à l'inspection académique où l'Inspectrice leur a annoncé qu'une fermeture de classe est à l'étude. Nous avons actuellement en moyenne 21 enfants par classe, si une classe ferme la moyenne deviendra 26 enfants par classe.

Il faudrait au RPI 9 enfants supplémentaires pour éviter cette fermeture. Il est indiqué que plus de 20 enfants sur les cinq communes du RPI sont scolarisés à l'extérieur. Cette situation est pénalisante pour le RPI.

Réunion avec la police intercommunale le mardi 29 janvier

Les responsables de la police intercommunale ont souhaité rencontrer le maire et les adjoints. L'objet de cette réunion était la réorganisation de la police suite à l'adhésion au service de plusieurs communes et de faire le point sur les missions d'intervention de la police sur le territoire de la commune.

- Faire respecter le code de la route qu'il s'agisse du respect des priorités et de la vitesse aux entrées de la commune et sur les zones 30 km/h.
- Intervention visant à interdire le stationnement de longue durée sur les lieux publics, la fourrière étant mise en place depuis le 1^{er} février 2019.
- Faire respecter aussi l'interdiction de stationnement sur les voies piétonnes.
- Lutter contre les dépôts d'ordures sauvages dans nos forêts et le long des chemins.
- Continuer les patrouilles de jour et de nuit sur le territoire de la commune et les rendre visibles.
- Organiser des permanences par des policiers dans le but de rencontrer les habitants qui le souhaitent. Une information à ce sujet sera donnée en temps utile.

Fibre optique : Les câbles ont été passés dans les canalisations souterraines. Des ouvriers de la société Intercom sont intervenus pendant deux journées sur le câblage de l'armoire située près de l'école. Aucune date n'a été transmise en mairie en ce qui concerne le raccordement de cette armoire avec le central situé à Montreux-Château.

D'après le planning, les premiers branchements individuels devraient être réalisés avant la fin du premier semestre 2019.

Inscription à l'école : Si votre enfant est né en 2016 et qu'il fera sa rentrée en septembre 2019, vous pouvez d'ores et déjà entrer en contact avec la directrice de l'école maternelle au 09.73.57.35.10 entre 12 et 12h30 ou en envoyant un message électronique à maternelle.boron@ac-besancon.fr

Si vous désirez d'autres renseignements sur les écoles du RPI ou les services périscolaires, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de ce syndicat, situé à la mairie de Brebotte au 03.84.23.30.61 ou mairie.brebotte90@orange.fr

Dans le cadre du grand débat national, un registre d'objections, de propositions est à la disposition des citoyens en mairie du 1^{er} février au 10 mars 2019.

Le grand débat national

Mise à jour le 21/01/2019

À l'initiative du président de la République, le Gouvernement engage un Grand Débat National dans toute la France du 15 janvier au 15 mars 2019, permettant à toutes et à tous de débattre de questions essentielles pour les Français, traitant de leur quotidien comme de notre avenir à toutes et tous.

L'objectif de ce Grand Débat National est d'envisager ensemble des solutions pour l'avenir du pays sur quatre thématiques majeures :

- [la fiscalité et les dépenses publiques](#),
- [l'organisation des services publics](#),
- [la transition écologique](#),
- [la démocratie et la citoyenneté](#).



Comment s'organise le Grand Débat National ?

Le Grand Débat National se déploiera tout d'abord à partir des rencontres d'initiatives locales, organisées par celles et ceux qui le souhaitent : collectivités, associations, syndicats, citoyennes et citoyens, etc. Ces rencontres permettront à chacune et chacun de débattre au cours de réunions publiques, de se faire entendre et de développer ses arguments.

Depuis le 15 janvier 2019, chacune et chacun a accès à la liste des débats organisés dans sa région, sur le site internet du [granddebat](#) National.

Ce site permettra à celles et ceux qui le souhaitent de s'enregistrer afin de déclarer un débat organisé par eux.

Pour en savoir plus, sont à votre disposition :

- Un numéro vert national (ouverture du lundi au samedi de 9h-20h) : 0800 97 11 11
- un référent pour le Territoire de Belfort : Matthieu Blet, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète
- une boîte mail locale : pref-granddebat@territoire-de-belfort.gouv.fr

A compter du 21 janvier, les contributions des Françaises et des Français pourront être directement déposées sur le site www.granddebat.fr ou envoyées par courrier postal : Grand Débat National - BP 70.164 - 75326 Paris Cedex 07.

Des stands de proximité pourront être installés dans des lieux de passages du quotidien. Ils permettront à celles et ceux qui le souhaitent de donner leur avis sur les thématiques mises au débat.

Vous pouvez consulter la lettre aux Français du président de la République à cette adresse : <https://www.gouvernement.fr/grand-debat-national-la-lettre-aux-francais-du-president-de-la-republique> ou la télécharger ci-dessous :

> Lettre aux Français - format : PDF   - 0,23 Mb

A partir du 1er mars, des Conférences citoyennes régionales seront organisées, associant des Françaises et des Français (tirés au sort dans chaque région) à des représentants de diverses parties prenantes. Ils pourront participer à l'élaboration de pistes concrètes, donner leur avis sur ce qui ressort des premières semaines du Grand Débat National et nourriront ainsi la réflexion sur les suites à donner.

(extrait du site de la préfecture du Territoire de Belfort)

PDF Pro Evaluation